

CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu dans la salle du Conseil communal (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies), le **mercredi 20 mars 2024 à 20h.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Régie Communale Autonome de Ramillies (RCAR) - baux emphytéotiques pour l'étang communal et les infrastructures sportives de Mont-Saint-André : approbation des projets d'actes notariés.
2. PE 20210035 - Transformations et extensions de locaux destinés à l'accueil de la petite enfance et aménagement d'un espace extérieur pour la crèche d'Autre-Eglise - Projet PRW / PNRR : Approbation des conditions et du mode de passation et des documents du marché.
3. Stationnement - règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création de deux stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite : approbation.
4. Modification du règlement redevances relatif aux concessions de sépultures pour les exercices 2020 à 2025.
5. Information - P.V. de vérification de caisse pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
6. Lancement de deux procédures de recrutement d'employé administratif en stage avant nomination définitive.
7. Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Huppaye - Compte 2023 - approbation.
8. Fabrique d'Eglise Saint-Remy à Gérompont - Compte 2023 - approbation.
9. Demande subvention pour le Musée du souvenir 40-45 - Décision de principe.
10. Coopération - Programme de CIC - Transfert de propriété des biens acquis/construits : décision.
11. Points pour information et communication des décisions des autorités de tutelle.
12. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28/02/2024.
13. Interpellations du Collège communal.

HUIS – CLOS

14. Personnel communal - convention de rupture de commun accord d'un contrat de travail : décision.
15. Modification de la composition de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM). Démission de plein droit d'un membre effectif suite à la modification du Conseil communal.
16. Fixation de la date de prise de fonction du Directeur financier.

17. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 15/02/2024 désignant une institutrice primaire intérimaire pour 12 périodes/semaine avec effet rétroactif du 12/02/2024 jusqu'au 23/02/2024.
18. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 15/02/2024 désignant une institutrice maternelle intérimaire pour 20 périodes/semaine avec effet rétroactif du 09/02/2024 jusqu'à la fin du congé de maladie.

Ramillies, le 11 mars 2024

PAR LE COLLEGE,

P.O.
Le Directeur général - Secrétaire,

L. NOEL



Le Bourgmestre - Président,

J-J. MATHY